

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SYADEN

Sous-domaine :

**ADHESION/
VALORISATION
DES CEE**

(Certificats
d'Economies
d'Energie)

OBJET :

**Adhésion à la
collecte et
valorisation des
Certificats
d'Economies
d'Energie**

N° 43/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 08 Septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 01 Septembre 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Jean MAURY, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Janine POUSSE a été nommée secrétaire de séance.

VU la délibération du Comité Syndical du SYADEN, n° 2011-7-8 du 08 Octobre 2011 autorisant le SYADEN à collecter et à valoriser les C.E.E. pour l'ensemble de ses collectivités Audoises adhérentes,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 221-17,

VU la Loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et notamment ses articles 14 à 17,

VU la Loi n° 2010-788 du 2 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) et notamment son article 78 ainsi que ses décrets d'application,

VU le décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

VU le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économies d'énergie,

VU le décret n° 2011-1215 du 30 septembre 2011 relatif aux pouvoirs du ministre chargé de l'énergie en matière d'agrément de plans d'actions d'économies d'énergie et de délivrance de certificats d'économies d'énergie,

VU le décret n° 2012-23 du 6 janvier 2012 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

VU le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 fixant les niveaux d'obligation auxquels sont soumis les obligés pour la 5^{ème} période du dispositif (2022/2025) à hauteur de 2500 TWh cumac dont 730 TWh cumac au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

VU l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif au renforcement des contrôles effectués dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et précise les taux minimums de contrôles applicables aux opérations standardisées d'économies d'énergie.

La commune de VILLEGLY a réalisé des opérations de rénovation énergétique sur un de ses bâtiments publics générant ainsi des Certificats d'Economies d'Energies. Le bâtiment concerné par cette opération de rénovation énergétique et de maîtrise de l'énergie est la salle polyvalente située Chemin de Sainte-Anne, 11600 VILLEGLY.

VU le projet de convention engageant le **SYADEN** auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission jointe à cette délibération,

Considérant la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments, installations techniques et l'éclairage public,

Considérant le caractère actif et incitatif du **SYADEN** dans cette opération ainsi que l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transférer au SYADEN des Certificats d'Economies d'Energie liés aux travaux effectués par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention y afférent ainsi que tous documents se rapportant à cette décision et à fournir au **SYADEN** tous les documents nécessaires à son exécution,
- **DESIGNE** Mr **Alain MARTY** en qualité de référent de la collectivité pour le suivi du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250908-20250908DEL43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2025